

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 181 1er juin 1972  
Neuvième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier  
Jean-Daniel Delley  
Ruth Dreifus  
Jean-Claude Favez  
Bruno Pellaud

# Le vol, les copains et la collection de timbres

*La Suisse vit-elle aujourd'hui, comme l'Allemagne ou la Suède, une nouvelle vague de criminalité ? L'opinion publique s'émeut devant ce que de nombreux criminologues considèrent comme une montée inquiétante du taux de criminalité.*

*Dans une interview récemment accordée à «L'Express», le professeur Jean Pinatel, criminologue connu, rappelle que les pays d'Europe occidentale connaissent depuis 1960 une forte augmentation de la criminalité qui, en ce qui concerne la France, s'accroît de 10 % par an.*

*Pareil diagnostic est-il valable en Suisse ? La seule manière de le vérifier est de se pencher sur la statistique des condamnations pénales publiée par le Bureau fédéral des statistiques en 1972 (notre dossier).*

*A la réalité, les chiffres globaux des condamnations pénales suisses annuelles ne nous apprennent rien et ne laissent apparaître aucune tendance particulière. Pour établir un diagnostic sérieux, il faut se pencher sur certains groupes précis d'infractions particulièrement importantes. Au regard de 1969, les infractions contre le patrimoine (vols, brigandages, escroqueries, larcins et dommages à la propriété) ont augmenté de 8,5 % et représentent le phénomène criminel le plus étendu.*

*Sur trois condamnations pénales prononcées en 1970 en vertu du CP, il y en a une pour vol. En chiffre absolu, le nombre des cas n'a jamais été aussi élevé depuis 1934. Il faut souligner en outre que les atteintes au patrimoine augmentent dans une proportion nettement plus marquée parmi les jeunes (adolescents de quatorze à dix-sept ans et mineurs de dix-huit à dix-neuf ans) alors qu'elles diminuent légèrement chez les adultes.*

*Une conclusion s'impose : la criminalité s'étend à des cercles de plus en plus étendus de personnes, notamment chez les jeunes, sans cependant que*

*cette augmentation ne porte sur la gravité des infractions commises. Il se produit au contraire un phénomène de dilution de la criminalité dans le milieu en général, qui tend à faire du vol ou de la cambriole par exemple, une simple activité quotidienne, au même titre que les rendez-vous avec les copains, l'automobile ou la collection de timbres !*

*Les sanctions pénales ont perdu la plus grande partie de leur effet de dissuasion. Faut-il alors les raviver en aggravant systématiquement la répression ? Les autorités publiques seront sans doute tentées de prendre un tel tournant. Ce faisant, elles ne traiteront certainement pas le mal à la racine, mais limiteront leur action à des mesures sécurisantes pour l'opinion publique.*

*L'augmentation de la criminalité a des causes aussi bien sociales que psychologiques. Sociales d'abord parce que notre société engendre quotidiennement par la publicité et les techniques de persuasion clandestine, des frustrations ressenties dans toutes les couches sociales, mais spécialement chez les adolescents.*

*Psychologiques surtout, car si les sanctions pénales n'ont plus le même effet dissuasif, le passage à l'acte délictuel ne rencontre plus les mêmes résistances dans le déconditionnement général à l'égard de l'autorité.*

*Dans le catalogue des mesures à prendre, il faudrait inscrire en priorité l'interdiction de la provocation insidieuse et continue à la consommation. Les Grands Magasins comme Balxert, qui récompensent par des gadgets divers les bonnes notes des écoliers studieux ne sont-ils pas eux aussi responsables de l'augmentation des vols à l'étalage ? La recrudescence de criminalité étant liée à la désagrégation de l'autorité, des mesures répressives d'un nouveau genre ne la feront certainement pas diminuer.*

# 1. Le sens d'un mot: la criminalité

C'est à tort qu'on assimile souvent la criminalité aux seules formes extrêmes et spectaculaires de la violence, telles que les infractions contre la vie ou contre les personnes, les enlèvements, brigandages ou vols qualifiés. La criminalité comprend en fait l'ensemble des comportements individuels illicites punis par une sanction pénale; cette notion regroupe donc sous une même unité des infractions mineures et très légères comme le larcin et des délits plus graves. Les infractions routières par exemple sont rattachées à l'ensemble des condamnations pénales en Suisse, sans que cette catégorie appartienne à proprement parler au domaine de la criminalité.

Par définition, d'autre part, il est aléatoire de cerner statistiquement le phénomène criminel en soi. Nombre de crimes ou de délits en effet de-

meurent cachés. Il convient par conséquent d'apprécier la criminalité, ses rythmes, ses variations et ses changements avec une grande prudence. Les statistiques criminelles se subdivisent en trois grandes classes : policières, pénitentiaires et judiciaires. Seul le dernier groupe est accessible en Suisse, c'est donc sur lui que nous basons tous nos développements.

## RÉPARTITION DES CONDAMNATIONS PÉNALES PAR GENRE D'INFRACTIONS

Total des condamnations enregistrées en 1970 . . . . .	58 236
dont :	
infractions routières . . . . .	31 723
infractions contre le patrimoine . . . . .	12 036
infractions contre les mœurs . . . . .	2 513
infractions contre la vie et l'intégrité corporelle . . . . .	2 353
infractions contre l'honneur, la liberté ou la famille . . . . .	1 068
infractions à la loi sur les stupéfiants . . . . .	1 158

Au chapitre « vie et intégrité corporelle », l'accroissement considérable des crimes et des délits est dû principalement à l'augmentation des accidents de la circulation routière (voir notre développement). L'augmentation des infractions contre le patrimoine a fait l'objet d'un commentaire dans notre éditorial. Les chiffres prouvent que l'accroissement touche avant tout les infractions légères, alors que les infractions graves sont plutôt stables, voire en diminution. Les délits de vol ont ainsi passé de 6780 en 1968 à 8126 en 1970, tandis que le vol qualifié, soit celui commis en bande, par métier ou dans une intention particulièrement dangereuse, a diminué de 792 à 773 pendant la même période.

Fait extrêmement significatif, les larcins, c'est-à-dire les infractions portant sur les objets de très peu de valeur ont presque doublé en deux ans,

alors que les brigandages (vols accompagnés de violence) ont passé de 75 à 81.

Ces quelques comparaisons chiffrées ne font que confirmer notre diagnostic : une dilution de la criminalité dans le milieu en général, une intégration du phénomène criminel dans la vie quotidienne. Quant aux vols dans les grands magasins et les entreprises à succursales multiples, ils présentent selon le Bureau fédéral des statistiques, « une ampleur croissante en Suisse; toutefois on n'en connaît pas le nombre exact, ces vols demeurant généralement impunis (de temps en temps certains magasins à rayons multiples communiquent des statistiques de vols connus de la direction, mais ces renseignements ne permettent pas de généraliser et sont sujets à de nombreuses critiques); d'après certains experts, ces vols représenteraient en moyenne entre 0,5 et 3,5 % du chiffre d'affaires, selon les établissements. »

# 3. Les condamnations pénales par classes d'âge

Une lecture attentive des statistiques montre que la délinquance juvénile augmente dans des proportions très importantes. Il s'agit là d'un phénomène particulièrement sensible dans la région zurichoise et bâloise, présent également dans le reste de la Suisse.

## La croissance des taux

Il est vrai que la tendance la plus marquée à la criminalité se manifeste entre quinze et vingt-cinq ans; cette concentration cependant ne suffit pas à expliquer l'augmentation de la délinquance parmi les jeunes au cours de ces dernières années. L'augmentation de la consommation illicite de drogues a joué un rôle dans la croissance des taux, mais n'est de loin pas seule en cause comme le montrent les chiffres suivants.

# 2. La multiplication des larcins

Par rapport à 1969, le nombre des condamnations pénales dans les différents secteurs a augmenté de la façon suivante :

- a) Vie et intégrité corporelle . . . plus 13,3 %
- b) Patrimoine (vol et escroquerie) . plus 8,5 %
- c) Liberté (contrainte, séquestration et violation de domicile) . . plus 18,6 %
- d) Communications publiques (entraves aux transports) . . plus 14,3 %

On note en revanche des diminutions importantes dans tous les autres secteurs, notamment les délits contre l'honneur, contre les mœurs, contre la famille, contre l'autorité publique et contre la paix publique.

## LES CONDAMNATIONS PAR CLASSES D'ÂGE

Classe d'âge Année	Adolescents (14-17)*			(18-19) mineurs*			(20-29)*		
	1968	1969	1970	1968	1969	1970	1968	1969	1970
Vie et intégrité corp.	28	23	20	107	122	147	153	156	168
Patrimoine	871	1049	1091	944	1044	1160	634	614	622
Condammations (total)	1186	1384	1397	1604	1715	1867	1188	1156	1187
Autres lois fédérales (dont loi stupéfiants)	21	48	111	124	231	499	394	358	426

\* sur 100 000 hommes de l'âge en question

Comme le montre le tableau ci-dessus, les infractions contre le patrimoine (qui représentent le 78,9 % de toutes les infractions commises par des

adolescents) accusent une nette tendance à la hausse et passent de 871 cas en 1968 à 1091 cas en 1970.

## 4. Les criminels et la route

Comme établi plus haut, c'est sur la route principalement que prolifèrent les criminels au sens strict et les infractions routières sont à la base de plus de la moitié des condamnations pénales enregistrées en 1970.

Les considérations du Bureau fédéral de statistiques sur « les condamnations en vertu de la Loi fédérale sur la circulation routière » sont, dans cette perspective, spécialement significatives :

De 1969 à 1970, l'effectif des véhicules à moteur (cyclomoteurs non compris) s'est accru de 107 000 unités ou d'environ 7 % et approche de 1,7 million.

La densité du trafic et le nombre des accidents de la circulation augmentent chaque année. Les 75 000 accidents de la route constatés par la police en 1970 (68 000 en 1969) ont fait 36 000 blessés (34 000 en 1969) et 1694 morts (1577 en 1969). Quant aux dégâts matériels, ils

sont évalués, pour 1970, à près de 210 millions de francs (180 millions en 1969).

Tandis que le parc de véhicules à moteur s'est agrandi de 7 %, le nombre des accidents s'est accru de 9,7 %, celui des blessés d'environ 5,8 % et celui des morts de 7,4 %.

Les condamnations pour infractions à la loi sur la circulation routière ont passé de 29 841 en 1969 à 31 723 en 1970. En une année l'augmentation est donc de 7,6 % (6,7 % en 1969); elle se manifeste d'ailleurs dans presque tous les cantons. Le nombre de femmes condamnées a progressé de 16,1 % (23,7 % en 1969), et celui des étrangers de 11,3 % (13,3 % en 1969). Quant à la proportion de femmes condamnées, elle s'est élevée de 6 % en 1969 à 6,4 % en 1970; il en va de même pour les étrangers dont le pourcentage a passé de 27,3 % à 28,3 %.

D'après les résultats des cinq dernières années, le pourcentage des classes d'âge des condamnés pour infraction à la LCR semble assez

En ce qui concerne les adolescentes, on constate que les taux des condamnations en vertu du code pénal ont augmenté, de 1968 à 1970, de 189 à 269. Le taux des condamnations contre le patrimoine (le 83 % de toutes les condamnations pour cette classe d'âge) a passé de 144 en 1968 à 223 en 1970. Cela confirme une fois encore notre diagnostic d'une extension de la criminalité dans le milieu en général.

Si l'on situe la classe d'âge des adolescents dans l'ensemble de la population ayant été condamnée, on constate, il est vrai, qu'en 1968 les adolescents représentaient le 12,9 % de tous les condamnés, alors qu'ils représentent en 1970 le 14,5 % de cette même catégorie. Il s'agit donc d'un groupe relativement faible du point de vue numérique, mais combien significatif pour l'évolution de la criminalité.

constant (une pointe entre vingt et vingt-quatre ans à 25,2 % et un lent decrescendo jusqu'à 4,4 % pour les plus de soixante ans).

En Suisse, l'ivresse au volant constitue de loin le délit le plus courant contre la LCR. Les condamnations en vertu de l'article 91, 1<sup>er</sup> alinéa, de la LCR (conducteurs pris de boisson) s'élèvent à 6680, soit à 21,1 % de toutes les condamnations (21,3 % en 1969). Quant au nombre des condamnés pour ivresse au volant qui ont subi une peine d'emprisonnement, il atteint 1784 (1792 en 1969). Cela représente 26,7 % (28,5 % en 1969) du total des condamnations en vertu de l'article 91.

L'ivresse au volant est un phénomène typiquement masculin et, par conséquent, très rare chez les femmes. Celles-ci totalisent 124 condamnations sur 6680 (soit 1,9 %). Le nombre des condamnés de nationalité étrangère est de 1449 (1308 en 1969), ce qui correspond à 21,7 % (20,8 % en 1969) du total des condamnations pour ivresse.

## L'internationale Nestlé

*Il y a tout juste cinquante ans, pour faire respecter les droits syndicaux dans les usines Peter, Cailler et Kohler, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation lançait un mot d'ordre de boycott des produits Chocolats suisses. Avec succès. Ce souvenir était-il présent à la mémoire des quelque cinquante participants à la première conférence mondiale des travailleurs de Nestlé, que l'Union réunissait la semaine dernière à Genève. Quoi qu'il en soit, la conférence visait bien à créer les conditions d'un travail syndical plus actif à l'échelle du groupe, par l'intensification de l'échange d'informations et d'expériences des syndicats locaux, quant à leur relation avec Nestlé, et à promouvoir une solidarité effective de leurs revendications et de leurs luttes.*

Face au géant de l'industrie alimentaire (chiffre d'affaires 1971 : 14 651 millions de francs suisses, plus de 100 000 travailleurs), en train de digérer sa récente fusion avec Ursina-Franck, les revendications coordonnées portent sur trois sujets : les conditions de travail, l'information et la participation, le rôle de Nestlé dans le développement du Tiers Monde.

### Les frais de la rationalisation

En ce qui concerne les conditions de travail, champ traditionnel de la lutte syndicale, les inquiétudes et les griefs sont nombreux. Inquiétudes quant à la sécurité de l'emploi, menacée par une volonté de rationalisation qui laisse prévoir plusieurs dizaines de fermetures d'usines, sur la lancée des dernières en date (Gap et Pontarlier)

et de celle qui est annoncée pour le 30 juin : l'usine Orsina, de Fossano, en Italie. Au début de l'année, l'UITA est intervenue, sans succès, aux côtés des travailleurs de l'usine de Gap; lorsque la conférence des travailleurs de Nestlé rappelle, à propos des menaces pesant sur Fossano, sa détermination de ne pas voir les travailleurs devenir les victimes des rationalisations décidées par la direction générale, elle est donc bien consciente des difficultés de la lutte, mais aussi de l'importance de l'enjeu.

### Le paternalisme des primes

La politique salariale a été vigoureusement critiquée : dans la plupart des pays, Nestlé se signale par une préférence marquée pour un système de primes multiples, et contre l'inclusion des avantages salariaux dans les contrats collectifs. En France, par exemple, les primes anti-grèves s'élèvent à 115 % du salaire mensuel, payable à la fin de l'année si aucune journée de travail n'a été perdue : en 1968, un arrêt de travail d'un jour coûta environ 500 francs à chacun des grévistes. En Suisse (à Broc), dans d'autres pays aussi, Nestlé a introduit, en plus d'un supplément de salaire basé sur l'évaluation du travail, la qualification professionnelle, le rendement, l'assiduité, des primes de comportement, sur la base d'un questionnaire rempli par le contremaître et converti en monnaie sonnante et trébuchante par une Commission de qualification de cinq membres (contremaître, chef de service, deux cadres désignés par la direction et le spécialiste de la qualification). C'est ainsi que le salaire net devient fonction des éléments suivants (par ordre décroissant d'influence) : collaboration, adaptabilité et indépendance dans le travail, soins apportés aux biens de l'entreprise, ordre et propreté.

### Zéro de conduite

Selon un représentant syndical français, rendant compte d'une tentative avortée d'introduire le

système dans une entreprise qui venait de passer sous contrôle de Nestlé, ce questionnaire portait sur les points suivants : « comportement de l'ouvrier dans les rapports avec ses chefs — était-il poli, correct ? s'habillait-il bien ? disait-il bonjour le matin, bonsoir le soir ? quand il arrivait à son travail, regardait-il bien si sa machine était en état de fonctionner, si elle marchait bien ? — religion de l'ouvrier — à quel syndicat appartenait-il ? Enfin toute une série de renseignements de ce genre ».

En conséquence, la Conférence de l'UITA revendique, pour les travailleurs de Nestlé dans tous les pays, la substitution de salaires adéquats aux diverses primes et bonifications de caractère paternaliste et l'abolition de toute discrimination, là où elle existe encre, entre différentes catégories de salariés, en particulier celles fondées sur l'âge, le sexe, la race, le pays d'origine ou les catégories dans l'entreprise.

### Participation à tous les niveaux

Sur le front des droits syndicaux, la Conférence va bien au-delà du simple respect du droit de grève, du droit d'assemblée, de la liberté d'expression et de la protection des représentants syndicaux contre les licenciements. Elle revendique une participation effective aux décisions, là où elles se prennent : à l'atelier quant aux cadences imposées, à l'usine s'il s'agit, par exemple, d'introduire le travail de nuit, mais à Vevey pour les choix qui s'y effectuent. Si la formulation de la revendication de participation reste peu précise, c'est que l'analyse des diverses expériences nationales est encore à faire. Mais ce sont bien ces expériences nationales qui, par leurs succès et leurs limites, indiquent que la participation doit se réaliser à des niveaux multiples : certains travailleurs ont obtenu suffisamment au niveau de leur entreprise (par exemple chacune des deux usines Maggi en Allemagne) pour se rendre compte que le centre de décision le plus important se trouve en Suisse.

## Questions à Jean Corthésy

Confrontés à la discrétion exemplaire de Nestlé, suspectant même, au-delà de la mauvaise volonté, la mauvaise foi des directions générale ou locale, qui, dans leur correspondance avec l'Union internationale, nient toute « corporate connection » entre Nestlé et Libby, deux jours avant la nomination du directeur de Libby à la direction de Nestlé, ou qui refusent de communiquer les conséquences prévues de la fusion avec Ursina-Franck avant le vote de cette fusion, les membres de la conférence ont dressé une liste de questions qui intéressent les travailleurs et leurs organisations syndicales :

- la situation économique et financière des entreprises du groupe Nestlé;
- les activités de production et de distribution de ces entreprises et établissements;
- les programmes de production et d'investissements élaborés par Nestlé;
- les projets de rationalisation de la production;
- les procédés de fabrication et organisation du travail notamment en cas de l'introduction de nouveaux systèmes;
- les limitations d'activités ou fermetures d'établissements ou de départements;
- les transferts de production;
- les fusions, concentrations et acquisitions;
- les modifications dans l'organisation ou la fonction des entreprises du groupe;
- toutes autres mesures pouvant toucher les travailleurs des entreprises sous le contrôle de Nestlé.

## Des responsabilités dans le développement

Enfin, analysant Nestlé dans son rôle international, la conférence conclut que sa position dans l'industrie alimentaire mondiale lui permet d'exercer une influence considérable sur les prix des denrées, le commerce international, l'utilisation

des ressources et le marché de l'emploi dans certaines régions. La Conférence des travailleurs invite alors le groupe multinational à contribuer au développement des pays sous-développés, et notamment à :

- garantir une distribution équitable des revenus de ses filiales aussi bien sous forme de salaire que de contributions fiscales;
- rendre le prix des produits Nestlé accessible à la masse des consommateurs;
- user de son influence pour assurer des prix équitables pour les denrées de base qu'elle utilise;
- poursuivre une politique de transformation des produits de base en produits finis sur place, en se servant le plus possible de produits locaux.

Au moment même où se terminait, dans l'amertume et le choc des intérêts antagonistes, la troisième conférence de la CNUCED, une cinquantaine de représentants des travailleurs affirmaient l'unité des luttes à l'échelle du monde.

## AGITATION

### Des billes, des hommes, des dollars

M. Roger d'Ivernois signe dans le « Journal de Genève », des 27-28 mai 1972 un bien énigmatique article sur l'attaque d'une maison américaine à Genève; enquête soignée auprès d'interlocuteurs restés anonymes pour les besoins d'une cause obscure :

*Jeudi, matin, entre 4 et 5 heures, une maison américaine ayant son siège suisse à Genève a été l'objet d'une attaque.*

*Des inconnus se sont attaqués à cette maison au moyen de bouteilles, de sacs en plastique remplis de peinture rouge et de billes, brisant des vitres et*

*lançant des projectiles à l'intérieur. Les dégâts sont estimés, pour l'instant, à quelque 40 000 fr. La maison en question communique ce qui suit : « (...) Notre compagnie respecte toutes les tendances politiques mais laisse la population seule juge de semblable manifestation organisée contre une entreprise réputée dont les activités sont exclusivement concentrées dans les domaines de la commercialisation, mise en place et entretien des ordinateurs. »*

*A noter que, malgré le fait qu'aucune menace n'ait été proférée contre cette maison, on peut se demander s'il n'y a pas relation entre l'attaque perpétrée à Genève et l'attentat commis dernièrement contre la filiale parisienne de cette même entreprise.*

R. d'I.

Pour goûter le sel de ce communiqué, pour que la population puisse juger de semblables manifestations, il ne manque que de connaître le nom de l'entreprise : Honeywell Bull S.A., membre du groupe multinational Honeywell, dont le siège est à Minneapolis, Etats-Unis, groupe qui se voit accusé, depuis 1968, de jouer un rôle de premier plan dans la production de guerre américaine, et en particulier dans la fabrication des armes utilisées au Vietnam. Honeywell produit ou participe à la production du matériel suivant :

- les armes antipersonnelles aveugles, c'est-à-dire les bombes à fragmentation (la bombe à billes BLU/26/B) et les mines (la mine araignée BLU/54/B ou la mine pochette XM12),
- les containers et amorces de bombes incendiaires et explosives (CBU-55/B),
- le fusil à fléchettes d'acier (SPIW).

Enfin, Honeywell (le document N° 3 du Front de solidarité Indochine, édité par François Maspero, est consacré à cette organisation) participe activement à la recherche et à la fabrication des armes électroniques : renifleurs d'hommes, détecteurs magnétiques, bombe à guidage électronique.

## La diplomatie du Rassemblement jurassien

*Le chassé-croisé des invitations, des consultations et des dérobades qui fait l'actualité visible de la question jurassienne est sans doute imperméable au plus grand nombre. Pour certains acteurs, le processus en cours a pourtant sa logique et sa cohérence. Il est intéressant par exemple de suivre les événements avec les yeux du Rassemblement jurassien. Ci-dessous une tentative de mise à jour dans ce sens. (Réd.)*

Aux yeux du public, les tractations entreprises par M. Furgler en vue d'étudier la question jurassienne peuvent sembler déroutantes. Non moins déroutantes apparaissent les réactions du mouvement séparatiste. Il convient peut-être de rappeler brièvement les faits.

Depuis longtemps le RJ s'est convaincu qu'aucune solution ne pouvait être apportée à son problème par le canton de Berne. Il était donc indispensable pour lui de porter le débat au niveau fédéral et de provoquer l'immixtion des autorités helvétiques dans les affaires bernoises. Cette stratégie porta ses fruits, car le Conseil fédéral chargea M. Petitpierre et ses collègues d'étudier le problème.

Pour le RJ une telle démarche ne pouvait convenir, car la Confédération éludait ses devoirs en se déchargeant sur une commission privée des pouvoirs réels de négocier puis d'imposer une solution.

Il neutralisa donc M. Petitpierre et ses sages en ne les rencontrant pas officiellement et en maintenant entières ses exigences.

De ce fait, il bloquait la situation car s'il n'est pas assez fort pour imposer ses desideratas, il l'est suffisamment pour empêcher tout règlement contraire à ses vœux.

Pour sortir de l'impasse, le RJ devait dès lors passer par-dessus les gens du Gouvernement bernois et de M. Petitpierre.

Il le fit en sollicitant directement une entrevue avec le Conseil fédéral. Il mettait ainsi les faits au pied du mur. Ceux-ci répondirent que M. Furgler acceptait de rencontrer une délégation séparatiste. On était en deçà de la demande jurassienne, mais au-delà du point mort.

Le RJ pouvait répondre de trois manières :

- a) il pouvait refuser l'invitation Furgler et réitérer sa demande d'entrevue;
- b) il pouvait jouer à fond la carte Furgler;
- c) il pouvait accepter *tactiquement* l'entrevue.

Une première solution bloquait une nouvelle fois la situation et n'avait pas sur l'opinion un effet positif. La deuxième aurait permis de décerner au mouvement jurassien un certificat de naïveté. En aucun cas il ne pouvait s'en remettre à la bonne ou à la mauvaise volonté d'un seul et abandonner des positions si péniblement acquises. La troisième solution a été retenue. Le RJ a décidé d'envoyer chez M. Furgler un seul émissaire pour lui rappeler ses exigences. Face à l'opinion publique, il démontrait son désir de négocier. Face au Conseil fédéral, il se refusait à entrer dans une procédure dont il n'était plus le maître.

### Que va faire le Conseil fédéral ?

Il laissera M. Furgler recevoir des représentants des partis et des mouvements jurassiens. En fait, il noiera discrètement le poisson de la commission Petitpierre moribonde. Cette tâche ichtyophagique accomplie, il sera confronté aux impératifs véritables du problème du Jura.

### Que va faire le RJ ?

- Il se montrera inflexible sur deux points.
- Il exigera d'être connu comme gouvernement moral du Jura, c'est-à-dire comme seul interlocuteur valable.
- Il n'acceptera de négocier *que* sur les modalités de l'indépendance.

L'histoire récente nous apprend que la question actuellement en suspens n'est plus de savoir si le Conseil fédéral consentira à ses prétentions, mais quand il cédera.

**Alain Charpioz**

## La dérobade démocrate-chrétienne

Immédiatement après les élections de novembre 1971 qui aboutirent à un Conseil d'Etat composé de deux socialistes et de cinq démocrates-chrétiens, le Parti socialiste fribourgeois proposa à son partenaire un programme gouvernemental minimum définissant des objectifs concrets. Les discussions qui suivirent mirent en évidence une volonté certaine des dirigeants et des conseillers d'Etat démocrates-chrétiens de jouer le jeu de la collaboration gouvernementale.

Le congrès cantonal du PSF de samedi dernier a révélé la manière dont ce parti compte prendre ses responsabilités au pouvoir, mais aussi faire respecter ses objectifs. Les circonstances imposaient de faire le point; en effet, au moment même où un programme d'action commun allait être mis sur pied, le Comité cantonal du Parti démocrate-chrétien désavouait ses porte-paroles et fermait ainsi la porte à un dialogue de longue portée. Que contient le programme socialiste et quelles sont les raisons de la dérobade démocrate-chrétienne ?

### Le programme minimum socialiste

Dans le domaine scolaire, premier chapitre du programme minimum, le PSF propose l'introduction d'un cycle secondaire inférieur généralisé, d'un véritable cycle d'orientation de trois années, chaque enfant y accédant sans examen au terme des six années d'école primaire. Cette solution s'avère indispensable puisque « le système actuel est basé sur le principe d'une orientation et d'une sélection précoces des élèves, qui multiplie les laissés-pour-compte, surtout dans les milieux modestes ».

En matière de fiscalité, le PSF préconise la publicité du registre de l'impôt et le changement de la procédure d'imposition, notamment en ce qui

concerne les entreprises. Le Canton de Fribourg a manifestement besoin de revenus fiscaux additionnels pour développer son aménagement, un développement rendu d'autant plus nécessaire par l'industrialisation de ces dix dernières années. Selon les mots de Gérard Ayer, président du PSF, les socialistes n'accepteront pas « la capitalisation des profits et la socialisation des déficits ».

### Politique sociale

Dans le domaine de la politique sociale, le PSF demande qu'une convention soit conclue entre médecins et caisse-maladie, et que soit réorganisée l'assurance-maladie des personnes âgées.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, les socialistes désirent l'instauration d'une véritable politique foncière, pour que se constituent des réserves foncières au service des équipements publics, du logement, de l'industrie et du tourisme. Telles sont les lignes directrices que le PSF proposait à son partenaire politique.

L'avènement formel d'un gouvernement de centre-gauche a donc été refusé par la majorité du Parti démocrate-chrétien. Les rangs traditionalistes de celui-ci ont su faire échouer la tentative d'instituer une action gouvernementale cohérente. Pourquoi ce refus ?

### Les privilèges acquis

En tout premier lieu, il est évident que certaines propositions du programme minimum portent atteinte à des privilèges acquis. Ne serait-ce qu'en matière de fiscalité.

La fiscalité équitable inquiète les milieux d'affaires. Une campagne d'envergure nationale fort bien orchestrée tente actuellement de dissuader le Conseil d'Etat et le Grand Conseil d'approuver une élévation du taux d'imposition des entreprises à un niveau plus proche de la moyenne suisse.

Mais il ne faudrait pas non plus sous-estimer l'influence d'attitudes ancestrales. Pour beaucoup de démocrates-chrétiens conservateurs, collaborer

tant soit peu avec un parti de gauche — même démocratique — c'est encore et toujours s'acquiescer avec le diable !

### Liberté d'action

Donc, refus du dialogue du côté parti majoritaire. De ce fait, le PSF conserve son entière liberté d'action. Comme l'a précisé Gérard Ayer, « par la voie de l'initiative législative au besoin, comme il l'a fait dans le domaine fiscal, il ne se fera pas faute de porter le cas échéant devant le peuple, au cours de la présente législature, les projets de réforme qui n'auraient pas eu l'agrément des autorités cantonales ».

### VAUD

## Où est-il facile d'être premier dans son village ?

Pas moins de douze communes vaudoises avaient en 1970 une population inférieure à cinquante habitants.

Nous les citons pour le charme des noms et pour que nos lecteurs testent leurs connaissances de la géographie vaudoise. Ce sont donc :

Villages	Habitants
Goumoens-le-Jux	20
Vaugondry	26
Champmartin	27
Villars-Epeney	27
Mézery-près-Donneloye	36
Bussigny-sur-Oron	38
La Rogivue	39
Villars-sous-Champvent	40
Arrissoules	41
Mauraz	41
Romairon	43
Mauborget	45

En revanche, neuf communes représentent le 52 % de la population vaudoise (Lausanne, Yverdon, Montreux, Vevey, Renens, Pully, Prilly, Morges, Nyon). Les communes de moins de 100 habitants sont 43. Celles de moins de 200 habitants, 147.

### Un taux plancher

Le déséquilibre est évident. Ce n'est pas qu'une commune doive être condamnée par sa faiblesse numérique. Mais il semble qu'il devrait y avoir un taux plancher. En effet, la statistique donne le nombre des habitants; il faut réduire encore pour obtenir le nombre des citoyens et citoyennes. D'autre part, des tâches importantes, en rapport notamment avec l'aménagement du territoire, sont imposées aux communes. Comment y faire face avec une poignée d'habitants ?

Le regroupement dans ces cas ne serait pas le signe d'une perte d'autonomie, mais l'efficacité retrouvée.

Enfin, il faut tenir compte de l'évolution de la démographie. En 1850, une seule commune de moins de 50 habitants; aujourd'hui, 12.

## Pas de marché

La « Deutsche National-Zeitung » (anciennement « Soldaten-Zeitung ») est vendue en Allemagne, en Argentine, en Australie, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en Grèce, aux Pays-Bas, en Irak, en Islande, en Italie, au Canada, au Koweït, au Liban, au Portugal, en Arabie Saoudite, en Afrique du Sud, en Turquie, aux Etats-Unis et en Egypte. En revanche, le prix en franc suisse n'est pas indiqué. Tant mieux.

C'est à un tel journal ainsi qu'à la « Wirtschaftswoche » (hebdomadaire économique) qu'un grand homme de la IV<sup>e</sup> Internationale (trotskyste), Ernest Mandel n'hésite pas à accorder des interviews.

Les extrêmes se touchent.

## Pékin-sur-Arve

*Parti en fanfare pour Pékin, le chef du Département genevois de justice et police est resté discret à son retour sur les motifs de son voyage en Chine populaire.*

*S'il s'est agi d'un simple séjour touristique, comme l'intéressé l'a prétendu, soulignons modestement la réception par des hauts fonctionnaires des Affaires étrangères et par le président de l'Assemblée nationale chinoise, sans oublier le rapport présenté ensuite à Berne à Pierre Graber. C'est décidément beaucoup pour un seul citoyen, fût-ce l'un des magistrats de la cité de Calvin.*

*Mais peut-être M. Schmitt est-il allé à Pékin entamer avec ce puissant voisin (le monde est si petit aujourd'hui) des négociations sur l'un des sujets que prévoit expressément l'article 8 de la Constitution fédérale : « Exceptionnellement les cantons conservent le droit de conclure, avec les Etats étrangers, des traités sur des objets concernant l'économie publique, les rapports de voisinage et de police... »*

*A moins que, plus modestement encore, le chef du Département de justice et police ne soit allé chercher dans le Céleste Empire une élection à de plus hauts destins, comme l'a fait avant lui un président américain soucieux, pour assurer sa réélection, d'améliorer son image de marque.*

*De toutes façons les Chinois sont aujourd'hui à la mode... et bien commodes pour certains : Pékin-sur-Arve.*

*Mais que M. Chevallaz, qui se sent lui aussi appelé à de plus hautes responsabilités, ne se décourage pas ! Il lui reste, comme à M. Mitterand, le Chili du camarade Allende.*

**JEANLOUIS CORNUZ A LU POUR VOUS**

## Le travail, youp, c'est la vie!

Sous la plume de Karl-Heinz Beck, je lis dans l'AZ du 23 mai un article consacré au travail des enfants :

« ... Une première convention avait déjà été acceptée en 1919, qui fixait l'âge minimum à quatorze ans, et cela pour toutes les branches de l'industrie. Malheureusement, le nombre des pays qui ratifièrent la dite convention fut assez restreint. Aussi, en 1937, une nouvelle convention, modifiée, fut mise sur pied, qui élevait l'âge minimum à quinze ans (...)

» Aujourd'hui, l'IAA (Internationale Arbeitsamt) compte 122 membres, de riches pays industrialisés, et des pays pauvres, en voie de développement. Dans de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, c'est réalité quotidienne que de voir 50 % des jeunes de moins de quinze ans engagés plus ou moins dans un travail salarié régulier.

» Le statut social de la famille dans les pays en voie de développement est le plus souvent si catastrophique, que le travail salarié des enfants est une nécessité pour qui veut tout simplement survivre.

### 40 millions d'enfants

» Selon un rapport que l'IAA a fait établir pour sa session de juin, non seulement 40 millions d'enfants ont un contrat de travail (*stehen in einem Arbeitsverhältnis*), mais ils doivent faire des travaux dangereux et nuisibles pour leur santé. C'est ainsi qu'une enquête menée dans un pays du Sud-Est asiatique a établi que garçons et filles travaillent dans des usines, qui fabriquent des bouteilles, des cigarettes, des bonbons, des biscuits et des poissons. Presque tous reçoivent un salaire absolument dérisoire et travaillent dans des locaux menaçant ruine. Nombre d'entre eux ont à peine dépassé leur sixième année.

» A quoi s'ajoute la troupe presque innombrable des enfants qui sont occupés à un travail à la maison (comme par exemple la confection de tapis), ou dans de petits magasins, ou dans des restaurants, hôtels, etc., ou encore gagnent leur vie en qualité de vendeurs dans les rues. Ainsi le nombre des enfants déjà engagés dans le monde du travail dépasse certainement de loin (le chiffre de 40 millions).

### Sous le couvert de l'adoption

» Le rapport note ainsi que dans quelques pays d'Amérique centrale, du Moyen-Orient et d'Asie, l'usage règne d'arracher à leurs parents, ou supposés tels, de très jeunes enfants, principalement des filles, et de les transplanter de leur milieu campagnard dans les villes, où ils sont littéralement vendus en qualité de domestiques. En règle générale, ces enfants ne reçoivent aucun salaire, et l'opération se pare du beau nom d'adoption.

» La nouvelle convention (que l'IAA essaye de mettre sur pied — réd.) doit contraindre les Etats à relever l'âge minimum pour le travail enfantin et s'est assigné à lointaine échéance le but de garantir à tous les jeunes (*Jugendliche* = mineurs) la possibilité de développer complètement leurs forces physiques et intellectuelles. Mais il faut bien dire que ce but ne saurait guère être atteint par un accord international, quelque solide qu'il soit (*hieb- und stichfest*), même s'il est ratifié. Il ne peut être atteint que par une juridiction internationale très stricte, dont l'application sera strictement contrôlée. »

Eh quoi ! Moi qui vivais dans l'euphorie que m'avaient procurée les propos du professeur Schaller, au sujet de ce niveau de bien-être sans précédent atteint par notre société capitaliste, et tel que je me demandais s'il restait encore quelque chose à faire... Il semblerait que tout n'est pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes !

**J. C.**